

République Française

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DÉCISION DU MAIRE**

#### **N° 64/25 – CESSION DU VEHICULE TYPE RENAULT TRAFIC – IMMATRICULE BH-676-AY**

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 28/20 du 24 Mai 2020 donnant délégation au Maire,

Vu la mise en vente, via le site des enchères « Agorastore », du véhicule RENAULT TRAFIC, immatriculé BH-676-AY,

DECIDE qu'au terme du délai d'enchères, le 6 Juin 2025, le véhicule RENAULT TRAFIC, immatriculé BH-676-AY, a été vendu à l

- pour un montant de 4 225 €.

APPROUVE la vente dudit véhicule au prix arrêté par la fin des enchères afin de le sortir du parc automobile communal.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 17 septembre 2025

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



#### **Acte Rendu Exécutoire**

Après Télétransmission / Publication / Notification le 19/09/2025

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).